Décision 03-D-30 du 02 juillet 2003

relative aux saisines du Syndicat européen des mandataires et intermédiaires d'assurances (SEMIA) et des chambres syndicales d'agents généraux d'assurances d'Eure-et-Loir, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise

Posted on: 27 août 2003 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Syndicat européen des mandataires et intermédiaires d'assurance (SEMIA), Chambres syndicales d'agents généraux d'assurance d'Eure-et-Loir, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise
Dispositif(s)	Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)	Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), Fédération des agents généraux d'assurance (FNSAGA)

Lire

le texte intégral de la décision
69.63 Ko